

# INTÉRESSEMENT 2025 : LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Cette négociation ressemblait plus à une actualisation de l'accord de 2024. L'enveloppe reste toujours déterminée avec 5 indicateurs nationaux mais les 3 premiers (dits opérationnels) sont hélas calculés sur des fondements dont on ne connaît pas suffisamment les effets avec précision !

## Cibles Nationales 2025

- Satisfaction relative à l'accompagnement (SATIS Acco) : 81 %
- Satisfaction relative à l'indemnisation (SATIS Ind) : 80,5 %
- Satisfaction des entreprises (SATIS Ent) : 90 %
- Sensibilisation à la RSE : 69,9 %
- Présence en formation : 95,5 %



**RSE** : ajout de nouveaux modules (les modules suivis en 2024 ne pourront pas compter en 2025) Au national, l'atteinte des cibles nationales détermine l'enveloppe à distribuer.

Taux d'atteinte	Quote-part distribuable
< 95 %	0 %
≥ 95 % et < 96 %	60 %
≥ 96 % et < 97 %	70 %
≥ 97 % et < 98 %	80 %
≥ 98 % et < 100 %	90 %
≥ 100 %	100

Au niveau de l'établissement, l'atteinte des 5 cibles fixées à l'établissement détermine le montant de la prime versée.

Taux d'atteinte	Points attribués
< 95%	0,00
≥ 95 % et < 97 %	0,50
≥ 97 % et < 98 %	0,70
≥ 98 % et < 100 %	0,90
≥ 100 % et < 102%	1,00
≥ 102%	1,10

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a demandé et obtenu une amélioration des critères de détermination de l'enveloppe financière distribuable.**

Toutefois, à l'issue de cette négociation, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi regrette :

- Le non-respect de l'engagement de la direction en 2024 de faire un accord sur 3 ans. Nous repartons à nouveau seulement pour une année !
- Que la fixation des objectifs, basée sur les résultats 2024, ne prend pas suffisamment en compte un contexte mouvant, instable avec des indicateurs sur lesquels nous n'avons pas suffisamment de retours explicites.
- Qu'il n'y ait pas eu d'augmentation conséquente de l'enveloppe budgétaire dédiée.

**Cependant, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, au regard des difficultés liées à la situation politique et budgétaire actuelle a conscience que l'intéressement est une attente forte des agents. La CFE-CGC Métiers de l'Emploi consultera ses instances dans les prochains jours pour donner son avis sur cet accord avant .**